



MINETT-KOMPOST

Syndicat intercommunal pour l'exploitation d'un centre de compostage régional à Mondercange

MODÈLE DE DÉLIBÉRATION DESTINÉ AUX COMMUNES MEMBRES DU SYNDICAT MINETT-KOMPOST EN VUE DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE LUXEMBOURG AU SYNDICAT ET DE L'ADOPTION DU TEXTE DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT

Point de l'ordre du jour – Syndicat intercommunal Minett-Kompost: adhésion de la Ville de Luxembourg au syndicat Minett-Kompost et adoption des nouveaux statuts.

Le conseil communal,

Vu l'arrêté grand-ducal du 4 novembre 1993 autorisant la création du syndicat Minett-Kompost ainsi que l'arrêté grand-ducal modificatif du 10 juillet 2006;

Vu la délibération du comité du syndicat Minett-Kompost du 11 février 2019 portant sur l'accord de principe pour l'adhésion de la Ville de Luxembourg au syndicat Minett-Kompost;

Vu la délibération du comité du syndicat Minett-Kompost du 29 mars 2021 portant adoption des nouveaux statuts du syndicat Minett-Kompost;

Vu la délibération du conseil communal de la Ville de Luxembourg du 11 juin 2021 concernant le désir d'adhérer au syndicat intercommunal Minett-Kompost;

Vu le texte des nouveaux statuts du syndicat intercommunal Minett-Kompost tel qu'il a été approuvé par son comité par délibération du 29 mars 2021;

Vu la loi modifiée du 23 février 2001 relative aux syndicats de communes;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Après délibération conforme, (à l'unanimité,) avec ?? voix,

décide

- de se prononcer pour l'adhésion de la Ville de Luxembourg au syndicat intercommunal Minett-Kompost,
- d'adopter le texte des nouveaux statuts du syndicat Minett-Kompost,
- de transmettre la présente délibération au syndicat, lequel se chargera d'envoyer le dossier complet (statuts, délibérations des communes membres et délibération du comité dudit syndicat) à l'autorité supérieure pour approbation.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.